

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-004

du 02 juillet 2020

n°004

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryllne ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL.

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Commission communale des impôts directs – Proposition d'une liste de contribuables pour désignation des commissaires par le directeur départemental des finances publiques

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée de neuf membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- huit commissaires titulaires et huit suppléants.

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire peut être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire peut être propriétaire de bois ou forêts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions précitées, dressée par le conseil municipal.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20200702-004****du 02 juillet 2020****n°004****page 2/2**

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

* * * * *

VU l'article 1650 du code général des impôts ,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter, dans les 2 mois suivant l'installation du conseil municipal, une liste de 16 titulaires et 16 suppléants permettant au directeur départemental des finances publiques de désigner les commissaires composant la commission communale des impôts directs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste de contribuables suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre PETIT	Gilbert MOUTON
Philippe GEORGET	Maryvonne PROUST
Henri ROGIER	Nicolas BORNIBUS
Jean PHILIPPONNEAU	Jean-Claude DANIS
Mohamed BEN EMBAREK	Pauline BODIN
Frédéric BRAILLARD	Damien LISOIR
Gérard CREDOT	Didier CIGALA
Bernard LALAQUE	Valérie ALLAIN
Daniel BEAUDEUX	Nelly CASSAN-FAUX
Thierry PÉRÉ	Elsa FAHRAT
Jean-Louis BAUVERT	Jean-Marc BRAUD
Sidney MARCIANO	Annick BEAUVAIS
Dominique CROCHARD	Jacques GRELLIER
Marcel POIRIER	Julie ROUSSEAU
Gérard LAVASSEUR	Michel SURET CANAL
Myriam DE STAERKE	Pierre BARAUDON

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER